

1° VRAI - FAUX : (8 points)

- 1) LA CHAINE HOTELIERE MERCURE EST UNE CHAINE HOTELIERE VOLONTAIRE
- 2) CERTAINS HOTELS EN FRANCE SONT CLASSES 5 ETOILES
- 3) L'HOTELIER EST OBLIGE D'ASSURER LE SERVICE DES PETITS DEJEUNERS DANS LES CHAMBRES TOUTES CATEGORIES CONFONDUES
- 4) LE FORFAIT SOIREE ETAPE COMPREND LA CHAMBRE ET LE PETIT DEJEUNER
- 5) LE SIGLE T.O. SIGNIFIE TAUX D'OCCUPATION
- 6) ON PEUT REFUSER UNE CARTE DE CREDIT COMME MOYEN DE PAIEMENT
- 7) LE MINI BAR EST OBLIGATOIRE DANS UN HOTEL 3 ETOILES
- 8) LA PREFECTURE DU DEPARTEMENT DONNE L'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN HOTEL

OUI	NON

2° Pour une réservation de dernière minute (le jour même).

Quels sont les éléments que vous allez exiger du client afin de garantir votre location ? (3 points)

3° Un caissier d'hôtel peut-il vendre des devises étrangères ? (1 point)

OUI	NON
-----	-----

ACADEMIE DE GRENOBLE		SESSION 1999	
EXAMEN : DEP HOTELLERIE RESTAURATION CAP RESTAURANT ET CAP CUISINE		Durée :	
Epreuve : EP 2 Technologie Professionnelle Hébergement		Coefficient :	
Echelle :	Nb. Tirages :	SUJET	N°
		Feuille : 1/2	

4° Des clients sont en départ et vous vous trouvez en situation d'encaissement.
Monsieur BONVIN règle sa note d'un montant de 3 600 Francs.
Il vous présente 1 000 Francs Suisse (traveler chèque).

ORIGINAL

- Quelle est la procédure utilisée pour l'acceptation du traveler ? (1 point)

- Effectuez l'opération de change en vue du règlement complet de la facture de Monsieur BONVIN.
Change : Franc Suisse 4,05. (2 points)

ACADEMIE DE GRENOBLE			SESSION 1999	
EXAMEN : BEP HOTELLERIE-RESTAURATION CAP RESTAURANT ET CAP CUISINE			Durée :	
Epreuve : EP 2 Technologie Professionnelle Hébergement			Coefficient :	
Echelle :	Nb. Tirages :	SUJET	N°	Feuille : 2/2